GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

ENSEIGNEMENT

INSTRUCTIONS

relatives à l'application de la Circulaire du 8 Mai 1925

de M. le Gouverneur Général R. ANTONETTI

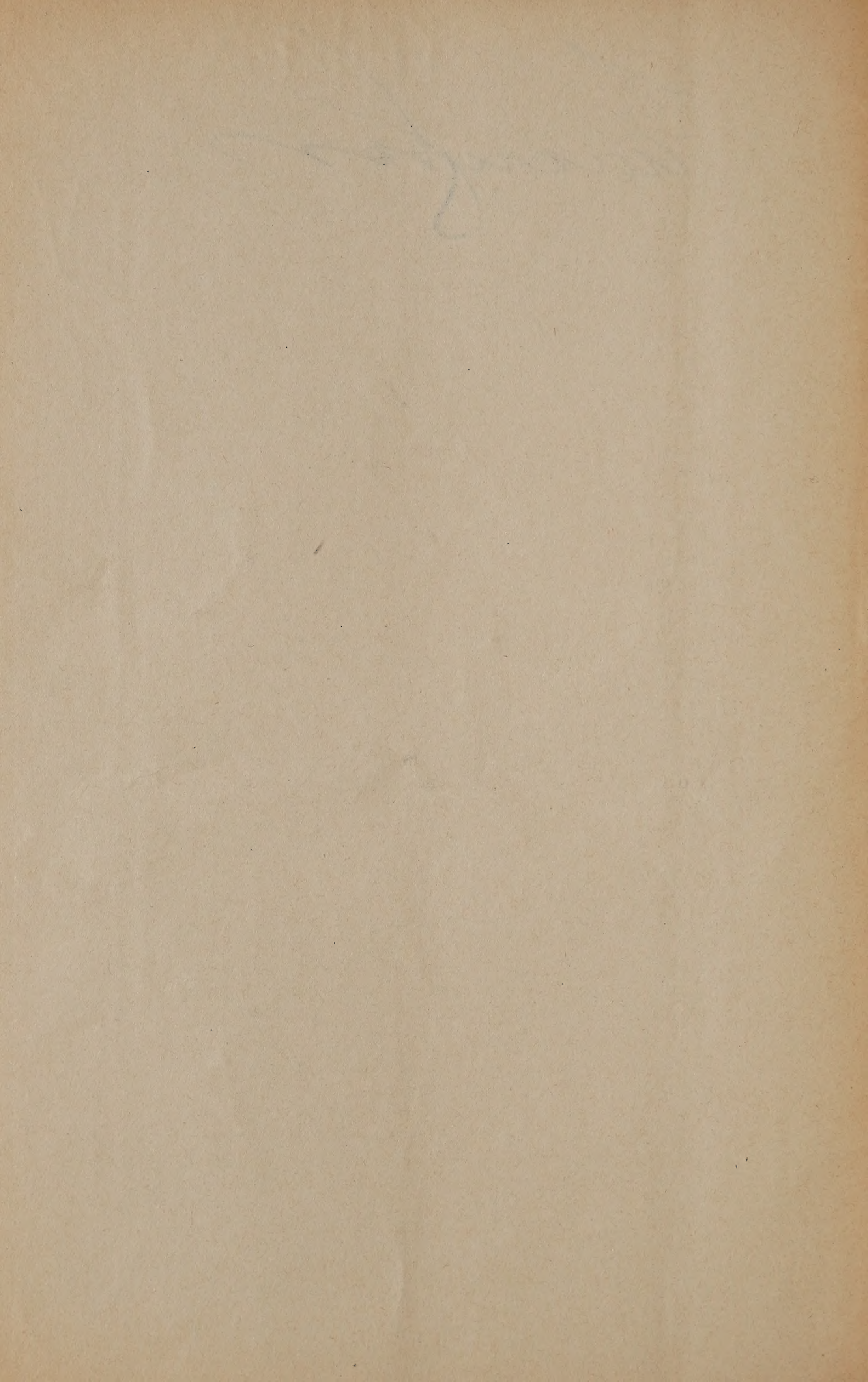
RÉORGANISANT L'ENSEIGNEMENT

en Afrique Équatoriale Française

PROGRAMMES
DIRECTIONS PÉDAGOGIQUES
EXAMENS

BRAZZAVILLE
IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

1926



Circulaire n° 8 *au sujet de l'organisation de l'Enseignement public.*

Brazzaville, le 8 mai 1925.

Le Gouverneur général de l'Afrique Equatoriale Française, Officier de la Légion d'honneur, a Messieurs les Lieutenants-Gouverneurs du Gabon, du Moyen-Congo, de l'Oubangui-Chari et du Tchad.

L'enseignement public, en Afrique Equatoriale, n'a pas donné jusqu'à ce jour les résultats que l'on était en droit d'en attendre.

Il faut chercher sans doute la cause de cet insuccès dans le fait que les efforts n'ont pas été coordonnés. Les écoles ont été créées çà et là, un peu au hasard et sans hiérarchie entre elles, sans que leur rôle à chacune soit bien déterminé.

L'enseignement qui y est donné se trouve ainsi un peu partout trop complet à la fois et trop sommaire. Je veux dire que trop d'élèves, chaque année, quittent nos écoles avec un mince bagage, sachant vaguement lire, ayant des notions d'écriture, ayant enregistré dans leur mémoire un certain nombre de mots français, dont ils ignorent parfois le sens exact, juste assez savant en un mot pour s'écarter de la terre et mépriser leurs frères restés au village, mais incapables de se servir de ce semblant d'instruction dont ils sont si puérilement fiers pour gagner leur vie. Aucun n'est capable de faire un écrivain, un dactylographe, un comptable. Ce sont trop souvent des déclassés, des mécontents, des parasites de la collectivité travailleuse.

Le remède me paraît être dans une organisation plus rationnelle de notre enseignement, que nous avons tendance à calquer sur celui qui nous convient en Europe, mais qu'il nous faut bien adapter aux conditions particulières actuelles de l'Afrique Equatoriale. Nous devons y prévoir trois sortes d'écoles en n'envisa-

geant ici que l'enseignement proprement dit, la question de l'enseignement professionnel devant être traitée dans une instruction ultérieure :

L'école de village ;

L'école régionale ;

L'école primaire supérieure à instituer au chef-lieu de chaque colonie.

*
* *

L'école de village ne doit être qu'une école de passage et de triage.

Il convient d'y attirer le plus grand nombre d'enfants possible, mais d'enfants très jeunes, de 8 à 10 ans. Il n'y a que des inconvénients, sauf exceptions très rares, à admettre dans nos écoles des débutants de 12 ans et au-dessus. D'esprit moins vif souvent, en tout cas moins dociles, les enfants de cet âge profitent mal de nos leçons. C'est au surplus le moment où l'apprentissage réel commence pour eux et où il est le plus dangereux de détourner de la terre les adolescents qui ne sont pas destinés à devenir commerçants, écrivains ou commis.

Le fait d'écarter radicalement cette catégorie d'élèves, à qui sont ouverts d'ailleurs les cours d'adultes, peut choquer certains d'entre nous, inconsciemment imbus de nos idées françaises sur les bienfaits de l'enseignement et je dirai même sur le droit de l'enfant à l'enseignement primaire. Mais les conditions, en Afrique Equatoriale, sont toutes différentes. Quelle que soit notre conception théorique, des raisons budgétaires impérieures, et l'opinion indifférente de la masse de nos administrés, font qu'il est impossible de multiplier nos écoles, et que cette diffusion ne correspond actuellement à aucun besoin.

Nous sommes à une période de début. Nous ne pouvons toucher qu'une minorité infime de nos enfants indigènes et notre sollicitude même, envers les populations placées sous notre tutelle, nous impose une sélection raisonnable et nous commande de réserver les places trop rares encore de nos écoles à ceux qui sont capables de profiter de nos leçons en les refusant à quiconque risque seulement de s'y déclasser.

En attirant à l'école de village le plus possible d'enfants de moins de 11 ans, nous aurons satisfait à nos principes de justice et d'égalité, nous aurons mis à la disposition de toutes les familles, dans la mesure de nos possibilités, les moyens de faire instruire leur fils. Mais ceux-ci ne seront inscrits à l'école de village que pour un an.

Pendant dix mois, ils seront uniquement initiés au français parlé, au rudiment du calcul et du système métrique, en même temps qu'ils prendront des habitudes d'hygiène, dont on s'attachera à leur faire sentir la néccessité et les avantages.

Au bout de cette année, une première sélection sera faite.

Pour la plupart, les enfants seront renvoyés dans leurs familles. Les quelques notions qu'ils auront acquises ne leur seront pas inutiles dans la vie de cultivateur ou de manœuvre qui sera la leur, et leur court passage à l'école n'aura pas les effets pernicieux d'un trop long séjour. Ils reprendront sans difficulté leur place au foyer paternel et leur rôle dans l'activité familiale. S'ils sont destinés sans doute à oublier le peu qu'ils auront appris, au moins leur esprit aura été éveillé, et il leur restera toujours un petit lot de mots français qui dans ce pays, où les dialectes sont nombreux, doit en faire peu à peu la langue véhiculaire commune à tous. Devenus adultes, ils seront plus accessibles à nos suggestions pour le progrès, ils seront préparés à nous comprendre mieux.

Cependant, au cours de cette année de stage, l'instituteur aura reconnu chez certains enfants des dispositions naturelles et une bonne volonté faisant penser qu'ils sont susceptibles de recevoir avec fruit une instruction moins sommaire, ou bien il aura distingué quelques fils ou neveux de chefs que nous avons intérêt à rapprocher de nous et à cultiver dans la mesure du possible en raison du rôle que leur naissance leur a réservé parmi leurs congénères.

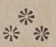
Tous ceux-ci sont inscrits dans la deuxième section de l'école de village où ils peuvent rester deux ou trois ans. A la fin de la première de ces années scolaires, on peut encore éliminer ceux qui ne tiennent pas les promesses de leurs débuts, mais il faut admettre en prin-

cipe que vis-à-vis de tous ceux que nous conservons après cette nouvelle sélection, nous prenons l'engagement moral de les mettre en mesure de profiter pratiquement de leur instruction et d'exercer l'un des métiers qu'elle leur rend accessibles.

Dans cette deuxième section de l'école de village, les élèves apprennent à lire, à écrire, à calculer. Ils complètent et précisent leurs notions sur le système métrique et l'hygiène.

Dès qu'ils se sont familiarisés avec ces premières connaissances, surtout lorsqu'ils savent lire couramment, le rôle de l'école de village est terminé. Au bout de la deuxième année, pour les meilleurs, de la troisième en tout cas, ils sont admis à l'école régionale.

Certes cette admission n'est pas un droit, mais, si les premières sélections ont été judicieusement effectuées, presque tous les élèves de troisième année seront acceptés à l'école régionale. Les autres, étant peu nombreux, trouveront à utiliser leurs maigres connaissances. Comme domestique, comme chef d'équipe de manœuvres, boutiquiers, chauffeurs d'automobiles, ouvriers, leur usage de la langue française les fera apprécier et rechercher.



Une école régionale doit fonctionner d'abord dans chaque chef-lieu de colonie et peu à peu, au fur et à mesure que nos ressources le permettront, dans chaque centre important.

L'école régionale reçoit les plus intelligents des élèves des écoles de village, lorsqu'ils savent lire, écrire et calculer (addition, soustraction, multiplication des nombres de 1 à 1.000, petits problèmes).

Le régime de l'école est l'internat, sauf pour les élèves dont les parents habitent la localité, ou qui vivent chez des correspondants choisis par leurs familles et agréés par l'Administration.

Le programme comprend : la lecture expliquée, les leçons de langage et les leçons de choses, l'arithmétique, le système métrique, le calcul mental, la grammaire, l'orthographe, la rédaction, l'analyse grammaticale, les sciences physiques et naturelles et leurs appli-

cations usuelles, l'hygiène, le dessin d'objet à vue, des notions sommaires d'histoire et de géographie de l'Afrique Equatoriale Française, ainsi que de la France et de ses colonies, le chant si possible, pour lequel les indigènes sont en général remarquablement doués.

Les exercices physiques ne doivent pas être négligés et le programme de l'école doit leur réserver un nombre suffisant d'heures chaque semaine.

Le cycle de l'enseignement donné à l'école régionale est de trois ans : des cours élémentaires pour la première et la seconde année, un cours moyen pour la première classe.

Au bout de la troisième année, les élèves peuvent prendre part à l'examen d'entrée à l'école primaire supérieure de Brazzaville. Ceux qui échouent, et ceux qui ne se présentent pas, sont cependant à même de trouver dans le commerce et de remplir convenablement des places de boutiquiers, de petits comptables, de contremaîtres ou de surveillants de travaux, de magasiniers, d'infirmiers d'entreprises privées, etc. Dans l'Administration, ils peuvent être agréés comme dactylographes, expéditionnaires de classe inférieure, interprètes, moniteurs, infirmiers, en somme aux emplois subalternes ou de début dans la plupart des cadres indigènes.



L'école primaire supérieure sera créée au début à Brazzaville et plus tard, dès que le besoin s'en fera sentir, il en sera créé une dans chaque chef-lieu de colonie. Son but est de compléter l'instruction des élèves les mieux doués de toute l'Afrique Equatoriale, elle recevra les jeunes gens ayant satisfait à un examen d'entrée.

Après trois années de cours, les élèves subiront un examen, et en cas de succès, recevront un diplôme de fin d'études qui ne manquera pas d'être recherché. Ceux qui en seront titulaires, trouveront aisément dans le commerce des situations rémunératrices, comme celles de commis, de comptables surtout, et dans l'Administration, des emplois d'instituteurs, de commis des postes, d'écrivains à solde élevée leur seront accessibles directement ou même leur seront réservés.

⁂

Telle est la nouvelle organisation de l'enseignement que j'envisage et que je désire voir appliquer dès le début de la prochaine année scolaire. Il vous appartient de prescrire à vos commandants de circonscription les mesures de détails nécessaires à l'exécution de ce programme.

Dans les écoles de village, il conviendra d'opérer un triage sévère : tous les enfants qui en suivent les leçons sans profit doivent être rendus à leur famille, seuls peuvent être conservés ceux qui sont estimés capables d'entrer l'année prochaine à l'école régionale, et n'ont pas dépassé treize ans.

Comme corollaire, il convient de préparer dès maintenant le recrutement de la classe élémentaire des écoles de village de façon que les enfants y soient envoyés dès la rentrée, aussi nombreux que le permettent les locaux et le personnel dont vous disposez.

Vous devrez également veiller à ce que l'enseignement libre s'inspire des directives générales que je viens de vous tracer. Je vous ai dit plus haut les raisons de haute sollicitude qui me faisaient prescrire de ne pas conserver dans nos écoles les sujets qui ne paraissent pas susceptibles d'acquérir assez d'instruction pour y trouver leur gagne pain. C'est une chose grave, en ce pays de cultivateurs, d'arracher un enfant à sa vocation naturelle, la terre, et ceux qui l'assument doivent en prendre la responsabilité.

En accueillant les enfants, en leur inculquant des principes et en éveillant des idées qui les séparent de leur milieu natal, les maîtres se sont moralement engagés à agir envers leurs disciples en bons pères de famille et à leur ménager des moyens d'existence nouveaux en rapport avec leur mentalité nouvelle. Que les uns deviennent des lettrés, des commis de commerce ou des employés d'aministration, que les autres fassent un apprentissage de menuisier, de maçon ou d'ouvrier de toute spécialité, ce qui importe c'est que nul ne sorte des écoles sans avoir en main les moyens de faire honnêtement face aux nécessités de sa vie et de la famille qu'il est appelé à fonder.

J'ajoute au surplus que je suis disposé à admettre dans nos écoles régionales et particulièrement dans les écoles primaires supérieures les élèves provenant de l'enseignement libre, à seule charge pour eux de remplir les conditions que nous imposons à leurs camarades formés par nous-mêmes.

R. Antonetti.

INSTRUCTIONS

relatives à l'application de la Circulaire du 8 Mai 1925

de M. le Gouverneur Général R. ANTONETTI

RÉORGANISANT L'ENSEIGNEMENT

en Afrique Équatoriale Française

PRINCIPES GÉNÉRAUX

La réorganisation de l'Enseignement en A. E. F. doit s'inspirer de ces deux principes :

1° Donner les connaissances du français parlé, véhicule essentiel de notre civilisation, au plus grand nombre possible d'indigènes, dans un délai très court, un an environ, et les renvoyer ensuite dans leur milieu, avant qu'ils soient déshabitués des travaux agricoles et manuels ;

2° N'instruire plus complètement que des élèves doués et choisis, de manière à les rendre capables de gagner leur vie en sortant de l'école, soit dans un emploi administratif, soit dans le commerce ou dans l'industrie.

Cette nouvelle organisation prévoit des écoles de village, des écoles urbaines et régionales dans les chefs-lieux et les centres importants, une école primaire supérieure à Brazzaville, et par la suite dans chaque chef-lieu.

L'Enseignement professionnel fera l'objet d'instructions spéciales.

Écoles de village.

L'école de village est une école de passage et de triage. Elle comprend deux sections.

La 1re section ne garde qu'un an les élèves. Ils apprennent le français parlé usuel. Ils sont ensuite renvoyés chez eux et remplacés par de nouveaux élèves, sauf les meilleurs d'entre eux qui passent dans la 2e section.

La 2e section garde deux ou trois ans les élèves les mieux doués. On leur enseigne le français, la lecture, l'écriture, le calcul, le système métrique, l'hygiène, le dessin. Cette section a pour but d'alimenter les écoles régionales dès que les élèves ont acquis ces premières connaissances.

Les écoles de village sont tenues par des moniteurs et instituteurs indigènes sous le contrôle du Directeur de l'école régionale dont elles dépendent et de l'Inspecteur de l'Enseignement.

Écoles régionales et urbaines.

Elles reçoivent les élèves sélectionnés des écoles de village. Ces élèves bénéficient de l'internat s'ils n'habitent pas la localité. Les programmes d'enseignement sont les mêmes pour les écoles régionales, dans les centres ruraux, et les écoles urbaines dans les chefs-lieux.

Elles sont dirigées par un instituteur européen assisté d'instituteurs adjoints.

Le Directeur de l'école régionale ou urbaine est chargé de la 1re classe qui doit s'élever progressivement à un cours moyen. Les autres classes sont des cours élémentaires.

La durée des cours est de trois ou quatre ans dont deux années de cours moyen.

Le programme comprend la lecture expliquée, la grammaire, l'analyse, la rédaction, les leçons de langage et les leçons de choses, l'arithmétique, le système métrique, le calcul mental, le dessin, l'hygiène, des notions sommaires d'histoire et de géographie de l'A. E. F., de la France et de ses colonies. Exiger des élèves une très bonne écriture, condition essentielle d'un emploi administratif ou commercial.

Certificat d'études indigènes.

Après leur quatre années de scolarité, à l'école régionale ou urbaine, les meilleurs élèves sont présentés à l'examen du certificat d'études indigènes comprenant une dictée de dix à douze lignes, deux questions écrites sur le texte de la dictée (signification

de mots, analyse, conjugaison); deux problèmes sur les quatre opérations dont un de système métrique; une rédaction sur un sujet de la vie indigène; un dessin d'objet usuel à vue. La dictée sert d'épreuve d'écriture.

Les épreuves orales comprennent:

1° La lecture expliquée et la récitation d'un morceau choisi;

2° Des questions d'hygiène pratique, d'histoire et de géographie. Toutes les épreuves sont notées de 0 à 20.

Les candidats doivent obtenir un minimum de 50 points pour les épreuves écrites et un total de 70 points pour l'écrit et l'oral, soit cinq notes pour les épreuves écrites et deux notes pour les épreuves orales.

La note 0 est éliminatoire pour chaque épreuve.

Les épreuves sont choisies par l'Inspecteur de l'Enseignement et adressées sous enveloppes cachetées au Président de la Commisison d'examen dans les écoles régionales présentant des candidats et ayant fait parvenir la liste des candidats à l'Inspecteur de l'Enseignement du 1er au 30 avril. L'examen a lieu fin juin; le procès-verbal et les épreuves sont expédiées au Gouverneur général et une Commission dresse la liste des candidats admis. Cette liste est publiée au *Journal officiel* par ordre de mérite.

L'obtention du certificat d'études indigènes avec un ensemble de notes supérieur à 90 points, donne accès à l'école supérieure de Brazzaville.

École primaire supérieure.

L'école primaire supérieure de Brazzaville doit développer l'instruction des indigènes les mieux doués pour en former, après un examen de fin d'études, des employés pour l'Administration ou le commerce: instituteurs indigènes, écrivains, postiers, douaniers, comptables, etc.

Elle est dirigée par un instituteur choisi parmi les plus gradés de l'A. E. F. et assisté d'instituteurs titulaires.

Elle ne reçoit que des internes ayant obtenu le certificat d'études indigènes ou ayant satisfait à un examen d'admission.

La durée des cours est de deux ou trois ans répartie en deux classes : cours supérieur 1re section et cours supérieur 2e section. La troisième année est une préparation professionnelle d'instituteurs indigènes réservée aux élèves les mieux doués.

La 1re section est composée de 40 internes ; la 2e section, de 30 internes.

Des cours supérieurs seront créés au fur et à mesure des besoins dans chacune des colonies de l'A. E. F.

Examen de fin d'études.

Cet examen a lieu en juillet et comporte :

1° Une dictée de quinze lignes suivie de trois questions écrites sur des mots choisis dans la dictée : sens grammaire, analyse, conjugaison (durée, 1 h. 15) ;

2° Une épreuve d'écriture comprenant : un titre en grosse ronde, un sous-titre en écriture droite, cinq lignes d'écriture fine penchée, une ligne de chiffres (durée, 1/2 heure) ;

3° Trois problèmes dont un problème sur les quatre opérations, règles de trois, d'intérêt, de partage ; un problème sur le système métrique, surfaces et volumes ; un problème de calcul mental à résoudre de tête, avec l'explication écrite du procédé (durée, 2 heures) ;

4° Une composition française : description, lettre, narration (durée, 1 heure) ;

5° Un dessin d'objet à vue ou un arrangement décoratif d'imagination (durée, 1 heure) ;

6° Une épreuve orale de lecture expliquée et de récitation d'un morceau choisi (durée, 10 minutes) ;

7° Des questions orales de sciences usuelles et d'hygiène (durée, 10 minutes) ;

8° Des questions orales d'histoire et de géographie sommaire de l'A. E. F., de la France et de ses colonies (durée, 10 minutes).

Chacune des épreuves est notée de 0 à 20. La note 0 est éliminatoire.

Le total minimum d'admission est de 100 points ; de 120 points avec mention bien ; de 140 points avec mention très bien.

Les admissions sont prononcées par la Commission d'examen nommée par le Gouverneur général et les résultats sont publiés au *Journal officiel* par ordre de mérite.

Le diplôme de fin d'études donne accès dans le cadre général des instituteurs indigènes et dans les autres cadres de l'Administration, selon les nécessités du recrutement. Les candidats sont tenus de signer un contrat d'engagement quinquennal dans les services administratifs de l'A. E. F., sous peine de remboursement de leurs frais d'internat à l'école supérieure fixés à 1.000 francs par an.

Pour obtenir ces résultats pratiques d'enseignement, il est indispensable de fixer et de suivre dans les différentes écoles et les différents cours un horaire pour l'emploi du temps journalier, une répartition mensuelle des matières d'enseignement, des programmes et une organisation pédagogique des écoles.

EMPLOI DU TEMPS

Voici, à titre d'indication, des modèles d'emploi du temps pour chaque cours. Les Directeurs d'école peuvent modifier l'ordre et les jours de leçons, à condition de consacrer le même nombre total d'heures pour chaque matière. Ils adresseront des copies des emplois du temps qu'ils auront adoptés pour leur école à l'Inspection de l'Enseignement, dès le mois d'octobre.

Cours préparatoire (1re Section).

MATIN

8 heures.............	Leçon de langage.
9 heures.............	Lecture.
9 h. 30..............	Récréation.
9 h. 45..............	Leçon de calcul.
10 heures............	Ecriture.
10 h. 30 à 11 heures...	Récitation.

SOIR

2 h. 15..............	Leçon de langage.
3 heures.............	Lecture.
3 h. 30..............	Récréation.
3 h. 45..............	Calcul.
4 heures.............	Ecriture.
4 h. 30 à 4 h. 45.....	Chant.

Cours élémentaire (2e Section).

MATIN

8 heures.............	Langage.
8 h. 30..............	Lecture.
9 heures.............	Ecriture.
9 h. 30..............	Récréation.
9 h. 45..............	Calcul.
10 heures............	Exercice de calcul.
10 h. 30 à 11 heures...	Récitation et chant.

SOIR

2 h. 15..............	Langage.
3 heures.............	Lecture.
3 h. 30..............	Récréation.
3 h. 45..............	Grammaire.
4 heures.............	Exercice de Français.
4 h. 30 à 4 h. 45.....	Dessin.

Cours moyen (MATIN).

JOURS	8 heures à 8 h. 30	8 h. 30 à 9 h. 30	9 h. 30 à 9 h. 45	9 h. 45 à 10 h. 30	10 h. 30 à 11 heures
Lundi.....	Arithmétique	Exercice écrit	Récréation	Lecture expliquée	Ecriture
Mardi.....	Système métrique	Exercice	Récréation	Lecture	Dessin
Mercredi..	Calcul mental	Exerc. physiques	Récréation	Lecture	Récitation
Vendredi..	Arithmétique	Exercice	Récréation	Lecture	Ecriture
Samedi ...	Géométrie	Exerc. physiques	Récréation	Lecture	Chant

Cours moyen (SOIR).

JOURS	2 h. 15 à 3 heures	3 heures à 3 h. 30	3 h. 30 à 3 h. 45	3 h. 45 à 4 h. 15	4 h. 15 à 4 h. 45
Lundi.....	Grammaire	Dictée	Récréation	Correction	Histoire
Mardi.....	Grammaire	Analyse	Récréation	Correction	Géographie
Mercredi..	Leçon de choses	Rédaction	Récréation	Correction	Chant
Vendredi..	Conjugaisons	Dictée	Récréation	Correction	Sciences
Samedi ...	Hygiène	Rédaction	Récréation	Correction	Récitation

NOTA. — Les exercices physiques ont lieu deux fois par semaine, le matin.

PROGRAMME DU COURS PRÉPARATOIRE

Langage.

Octobre	L'école.
Novembre....	Le corps humain.
Décembre	Les vêtements.
Janvier	La nourriture.
Février.......	L'habitation.
Mars.........	Le village et les métiers.
Avril	La famille.
Mai..........	Les voyages.
Juin.........	Les qualités et les défauts. — Révision.

Pour chaque leçon montrer les objets, ou à défaut les dessins de ces objets, dire lentement et distinctement le nom, faire répéter le mot jusqu'à ce que les enfants le prononcent bien.

Étudier : 1° le nom seul ; 2° le nom accompagné d'un article, d'un adjectif possessif ; 3° le nom, le verbe être et un attribut ; 4° le nom, le verbe et le complément.

Il ne faut étudier que quatre ou cinq mots nouveaux dans une leçon.

Par des interrogations collectives et individuelles, faire connaître les qualités des objets, les comparaisons, les contraires, les usages, les actions.

Employer la méthode directe, c'est-à-dire le Français seul, sans traduction en langue indigène. *Éviter absolument le langage petit nègre.*

Faire exécuter les actes par les élèves pour l'emploi des pronoms personnels et la conjugaison des verbes.

Bien faire prononcer, dès le début, les sons difficiles : **U, E, Che, Se, Ze, Je** car si on ne rectifie pas la mauvaise prononciation indigène de ces lettres, il est très difficile et même impossible plus tard d'y remédier.

Lecture et écriture.

Préparer avant la classe les modèles de lecture et d'écriture au tableau noir en enseignant en même temps la forme imprimée et la forme manuscrite.

N'étudier qu'une lettre chaque jour et revoir les lettres apprises avant de commencer l'étude d'une nouvelle lettre. Former avec la lettre à étudier des mots faciles que les éléves puissent connaître et comprendre.

Exercer les élèves à lire la lecture manuscrite aussi bien que la lettre imprimée.

Après la leçon de lecture collective et individuelle, faire copier sur l'ardoise les mots lus qui servent de modéles d'écriture. Livre à employer : *Premier Livre* du cours d'enseignement à l'usage des écoles de l'Afrique Equatoriale Française *Le Petit Congolais.*

Octobre .... Les voyelles : **i u o a e é è ê.**
Novembre.. Les consonnes : **t r s v.**
Décembre .. **n m p c d.**
Janvier .... **l b j g.**
Février..... **f z x h.**
Mars....... **ou oi an on.**
Avril ...... **in un gn ch ill.**
Mai........ **oin ien ail eil euil.**
Juin....... Equivalences : **c = k = que ; s = ç ; f = ph ; y = ii ; au = eau = o ; ai = ei = è ; eu = e = œ ; ain = ein = in ; an = en = am = em.** Révision et majuscules ; lettres nulles.

Écriture.

Ne faire écrire que trois ou quatre lignes par leçon en exigeant une grande application. Au début de chaque leçon, expliquer au tableau noir la lettre à copier, les principes à observer, les défauts à éviter. Vérifier ensuite la tenue du corps, de l'ardoise ou du cahier, du crayon ou du porte-plume. Bien veiller à ce que les élèves ne prennent pas de mauvaises habitudes de tenue.

Choisir les modèles d'écriture dans la leçon de lecture en suivant l'ordre de ces leçons. *Attacher une grande importance à cet enseignement,* ainsi qu'aux habitudes d'ordre et de propreté dans les devoirs écrits.

Calcul.

Représenter les nombres à étudier ou l'opération par des objets : bâtonnets, crayons d'ardoise, etc. Chaque élève doit avoir lui-même des bâtonnets pour former les nombres, les additionner, les soustraire par toutes les combinaisons possibles avant d'écrire ces nombres et d'effectuer ces opérations par des chiffres.

N'étudier que les nombres de 1 à 100, mais exercer les élèves à toutes les combinaisons d'additions, de soustractions, sur ces nombres par de petits problèmes oraux pris dans la vie indigène.

Octobre	Les nombres **1, 2, 3, 4.**
Novembre ..	Les nombres **5, 6, 7, 8, 9.**
Décembre ..	Le nombre **10**, la dizaine ; révision des nombres de **1** à **10** ; additions et soustractions sur ces nombres.
Janvier	Les nombres de **10** à **20** ; former **1** dizaine, **2** dizaines ; nombres pairs et nombres impairs de **1** à **20** ; table de multiplication par **2.**
Février.....	Les nombres de **20** à **40** ; problèmes oraux ; table par **3.**
Mars.......	Les nombres de **40** à **60** ; table par **4.**
Avril	Les nombres de **60** à **80** ; table par **5.**
Mai	Les nombres de **80** à **100** ; la centaine ; table par **6** et **7.**
Juin	Révision de **1** à **100** ; table par **8** et **9.**

PROGRAMME DU COURS ÉLÉMENTAIRE

Langage.

Même programme que pour le cours préparatoire, mais avec plus de détails et de mots nouveaux.

Exiger que les élèves répondent toujours par de petites phrases.

Lecture.

Habituer les élèves à comprendre ce qu'ils lisent; leur faire répéter ce qu'ils ont lu. Expliquer les mots difficiles et le sens général de la lecture. Exiger une prononciation correcte et corriger les sons défectueux.

Livre de lecture à employer: *Deuxième Livre* à l'usage des écoles de l'A. E. F., spécialement adapté à la vie indigène.

Livres à consulter: *le Livre du Maître Africain* par L. Sonolet et A. Pérès (librairie Armand Colin). *Une conquête morale* par G. Hardy (librairie Armand Colin).

Calcul.

Révision des nombres de 1 à 100; les unités, les dizaines, les centaines. Lecture et écriture des nombres de 100 à 1000. Table de multiplication de 1 à 10.

Multiplications et divisions des nombres de 1 à 1000. Petits problèmes sur ces opérations.

Les nombres décimaux: les dixièmes et les centièmes. Emploi de la virgule. Se servir du mètre pour faire comprendre les nombres décimaux.

Mesures de longueur: montrer les mesures réelles et apprendre aux élèves à s'en servir; le mètre, le décimètre, le centimètre, le décamètre, la chaîne d'arpenteur.

Mesures de capacité: le litre, différentes formes du litre, le décilitre, le centilitre, le décalitre, l'hectolitre.

Mesures de poids : le kilogramme, le gramme, balances ; apprendre à peser.

Exercices journaliers de calcul mental ; décomposition des nombres en dizaines et unités ; commencer par additionner les dizaines et ajouter ensuite les unités. Les exercices et les problèmes de calcul mental doivent être très fréquents pour arriver à calculer rapidement.

Langue française.

Commencer par des exercices d'application sur la leçon de langage.

Compléter un texte par des mots laissés en blanc : qualificatif, attribut, complément, verbe, sujet.

Donner une liste de mots étudiés avec lesquels les élèves doivent former de petites phrases.

Transposition des phrases du singulier au pluriel, du masculin au féminin, de la forme affirmative à la forme négative.

Entretiens libres pour habituer les élèves à s'exprimer en français en utilisant les mots qu'ils ont appris.

Formation de phrases courtes, simples, usuelles.

Premières notions de grammaire et d'orthographe par des exemples pris dans la leçon de langage ; éviter les définitions abstraites, mais expliquer l'application des règles.

Récitation.

Faire apprendre une récitation par mois ; revoir fréquemment les morceaux appris. Choisir des récitations simples, à la portée des enfants, les expliquer en langage usuel. Veiller à la prononciation exacte et nette, et au ton naturel.

Exemples de récitations : *Le Coq* (Jean Aicard) ; *La Maman* (Tastu) ; *L'Enfant et le Chat* (Guichard) ; *Le Paresseux* (Bataille) ; *Aimez les Métiers* (Jean Aicard) ; *Le Papillon et l'Abeille* (Saadi) ; *La Guenon, le Singe et la Noix* (Florian) ; *Le Lion et le Rat* (La Fontaine).

Consulter le *Livre du Maître Africain*.

Dessin.

Pour les leçons de dessin, choisir des modèles faciles se rapportant aux leçons de langage. Faire observer l'objet à dessiner, les proportions, la forme, le dessiner au tableau ; puis les élèves reproduisent le dessin sur leur ardoise ou leur cahier. Corriger les défauts principaux et surtout les erreurs de proportions.

PROGRAMMES
DU COURS MOYEN ET DU COURS SUPÉRIEUR

Les programmes du cours moyen et du cours supérieur sont à peu près identiques à ceux de France, sauf en ce qui concerne l'histoire et la géographie qui seront beaucoup moins développées pour l'étude de la France, au profit de l'étude de l'A. E. F.

Les livres de lecture à employer sont *Moussa et Gi-Gla*, histoire de deux petits noirs, et le *Troisième Livre* à l'usage des écoles de l'A. E. F. A consulter : *Le Livre unique des connaissances usuelles de l'Ecolier africain* (librairie Armand Collin).

ÉDUCATION MORALE

L'enseignement de la morale à l'école indigène doit avoir un caractère concret. La causerie familière, fondée sur des exemples précis, devra toujours être préférée à la leçon didactique ; mais il ne suit pas de là que cet enseignement doive s'interdire tout programme. On s'attachera, au contraire, à ce que les élèves, au cours de leur scolarité, acquièrent des idées bien nettes sur leurs devoirs : devoirs de l'homme envers soi-même, envers sa famille, envers la société, envers la France.

Enfin, on ne laissera passer aucune occasion d'attirer l'attention des élèves sur certains défauts fréquents parmi les indigènes : tenue négligée, mauvaise habitude de contracter des dettes, brutalité, vanité, paresse. Mais plus encore que des leçons, c'est l'exemple de l'instituteur, de son travail, de sa méthode de persuasion, et non de contrainte, qui auront une influence heureuse sur la conduite et le caractère de ses élèves.

En application de ces principes, on ne tolèrera aucun manquement grave à la discipline, à la politesse, à la bonne tenue, et l'on n'hésitera jamais à exclure les incorrigibles. L'avenir de notre enseignement indigène est à ce prix.

L'ÉCOLE ATTRAYANTE

Pour égayer l'école indigène, pour la rendre hospitalière et agréable, il est nécessaire de la décorer avec goût. Le maître utilisera avec profit le concours des élèves en affichant les meilleurs dessins.

Un petit musée scolaire se formera peu à peu dans chaque classe avec les objets et les produits de la région pouvant être conservés sur une étagère ou dans une armoire, après avoir servi aux leçons de langage, et des images artistiques et instructives orneront les murs de la classe. Le chant et les exercices physiques seront aussi de puissants moyens de fréquentation.

RAPPORTS TRIMESTRIELS ET ANNUELS

Chaque Directeur doit adresser, sous le couvert de l'Administrateur, directement à l'Inspecteur de l'Enseignement à Brazzaville, des rapports techniques trimestriels et annuels sur le fonctionnement de son école et des écoles de village qui en dépendent, indépendamment des états mensuels à fournir au Gouverneur de la Colonie.

Les rapports trimestriels et le rapport annuel doivent être détaillés et traiter les points suivants : recrutement, fréquentation, organisation matérielle, organisation pédagogique, élèves internes, élèves externes, cours d'adultes, jardin scolaire et mutuelle scolaire, enseignement agricole et professionnel, bibliothèque, fournitures scolaires, résultats obtenus, questions diverses, améliorations proposées.

Les rapports trimestriels sont établis les 31 décembre, 31 mars ; le rapport annuel le 30 juin, à double exemplaire, dont un à garder pour les archives de l'école, afin que les Directeurs qui se succèdent soient au courant de la situation scolaire, et de ce qui a été fait avant eux ou pendant leur congé, les changements de Directeurs devant être, autant que possible, évités.

L'Instituteur ne sera dérangé, *sous aucun prétexte*, de ses fonctions d'enseignement.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Il convient de préparer la répartition mensuelle des leçons d'après le programme, et d'afficher cette répartition ainsi que l'emploi du temps dans chaque classe.

Le cahier de préparation journalière de la classe doit mentionner non pas seulement le titre des leçons, mais le plan de ces leçons, les exemples, les interrogations, les exercices d'applications. Le meilleur moyen d'avoir une bonne discipline et d'obtenir des progrès rapides. c'est de bien préparer chaque jour sa classe. Ce serait une grande erreur de croire que pour des élèves noirs la préparation est inutile et que le Maître enseignera toujours assez bien, car dans ce cas les résultats obtenus ne peuvent être que médiocres. Les Noirs sont doués d'une exellente mémoire qu'il faut exercer et dont il faut savoir tirer parti, après leur avoir bien expliqué et bien fait comprendre ce qu'ils doivent apprendre de manière à ce qu'ils ne répètent pas textuellement des mots vides de sens pour eux. Il faut donc toujours s'assurer s'ils comprennent ce qu'ils disent par des interrogations de contrôle et d'intelligence.

Tenir un *cahier de roulement* dans chaque classe des cours élémentaires et moyens et afficher le classement mensuel des élèves.

Ces instructions sont des jalons et des directions générales d'enseignement qui ne doivent pas nuire à l'initiative personnelle absolument nécessaire des Maîtres.

Je vous mets en garde en outre contre le danger du nombre. La valeur d'une école se mesure non au nombre des enfants qu'elle recueille, mais à la valeur de son enseignement et à celle des élèves qui en sortent. Au cours des inspections qui seront faites, c'est ce critérium qui servira à vous apprécier. Tout enfant fréquentant irrégulièrement l'école, peu travailleur ou mal doué, doit être immédiatement renvoyé. Il est inutile de lui faire perdre son temps, le vôtre, et de lui laisser occuper, sans profit pour personne, une place qu'un autre pourra mieux utiliser.

L'enseignement doit porter avant tout sur des connaissances utiles et pratiques. Il faut surtout apprendre à l'élève noir à être actif, à avoir de l'initiative, à réfléchir, à observer, à avoir de l'ordre.

C'est par l'École que les indigènes peuvent s'affranchir de la routine, des préjugés, de la misère, résultant de la paresse et de l'ignorance, et l'instruction des indigènes, orientée vers un rendement social, est le premier de nos devoirs d'éducateurs.

Brazzaville, le 10 août 1926.

L'Inspecteur p. i. *de l'Enseignement,*

C. ARNAUD.

QUELQUES OUVRAGES A CONSULTER

POUR L'ENSEIGNEMENT INDIGÈNE

1. MONOD. — *L'Ecolier Noir*, 1er et 2e livrets (Delagrave, éditeur).
2. SONOLET ET PÉRÈS. — *Le Livre du Maître Africain* (A. Colin, éditeur).
3. SONOLET ET PÉRÈS. — *L'Ecolier Africain* (A. Colin, éditeur).
4. SONOLET ET PÉRÈS. — *Le Livre unique des connaissances de l'Ecolier Africain* (A. Colin, éditeur).
5. SONOLET ET PÉRÈS. — *Moussa et Gi-Gla* (A. Colin, éditeur).
6. G. HARDY. — *Une Conquête morale* (A. Colin, éditeur).
7. G. HARDY. — *Les Eléments de l'Histoire coloniale* (Renaissance du Livre, éditeur).
8. G. HARDY. — *Vue générale de l'Histoire d'Afrique* (A. Colin, éditenr).
9. BRUEL. — *L'Afrique Equatoriale Française* (E. Larose, éditeur).
10. ROUGET. — *L'Expansion Coloniale au Congo Français* (E. Larose, éditeur).
11. Dr CUREAU. — *Les Sociétés primitives de l'Afrique Equatoriale* (A. Colin, éditeur).
12. DELAFOSSE. — *Les Noirs d'Afrique* (Payot, éditeur).
13. DELAFOSSE. — *L'Ame nègre* (Payot, éditeur).
14. H. JUMELLE. — *Cultures Coloniales* (Librairie Agricole Rustique et Challamel, éditeurs).
15. Dr BEC ET PÉRÈS. — *Memento d'hygiène* (Imprimerie du Gouvernement général de l'A. O. F., Gorée).
16. J. TOULZE. — *La Composition française à l'Ecole indigène* (Imprimerie du Gouvernement général de l'A. O. F., Gorée).
17. *Bulletin de la Société des Recherches congolaises* (Gouvernement général, Brazzaville).
18. *Le Monde Colonial illustré*, revue mensuelle (11 *bis*, rue Keppler, Paris).

COURS D'ENSEIGNEMENT

à l'usage des Ecoles de l'Afrique Equatoriale Française

(Adopté par le Gouvernement Général).

1. PREMIER LIVRE. — *Le Petit Congolais*, cours préparatoire.
2. DEUXIÈME LIVRE. — *Cours Elémentaire*.
3. TROISIÈME LIVRE. — *Cours Moyen et Supérieur* (en préparation).